



**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE LANGRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE LANGRES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022**

**Date de la convocation  
13 octobre 2022**

**Délibération n° 2022-83  
Nomenclature 5-3-5**

**NOMBRE DE SIEGES : 29  
MEMBRES EN EXERCICE : 29  
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 19  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES :  
VOTES : POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :**

**OBJET : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE  
CONSEILLERE MUNICIPALE – MME SANDRA  
TERRILLON**

Étaient présents :

Mme CARDINAL A.	Mme GAMBIER E.	Mme SARRACINO S.	Mme TERRILLON S.
M. PERROT E.	Mme LEVEQUE C.	Mme DESSAIN C.	
Mme GUERIN P.	M. JANNAUD D.	Mme BOLOPION A.	
M. FUERTES N.	M. LEVEQUE J.M.	M. FRANC J.J.	
Mme GREPINET M.	Mme GOBILLOT L.	Mme BECHEREAU M.	
M. SIMON J.	M. GUILLAUMOT T.	Mme CHATEL B.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme WANHAM N.	à	M. FUERTES N.
M. VIAIN-LALOUETTE F.	à	Mme BOLOPION A.
M. EL BOUHI A.	à	M. JANNAUD D.
Mme BARON S.	à	Mme CARDINAL A.
M. LAMBERT B.	à	M. SIMON J.
M. CARDINAL J.P.	à	Mme BECHEREAU M.
Mme DELONG S.	à	M. FRANC J.J.
M. HENRY P.	à	Mme CHATEL B.

Absent excusé :

M. VALENTIN D

Absente :

Mme MORNAND S.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT M. Nicolas FUERTES est nommé secrétaire de séance.

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 19 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Mme Anne CARDINAL, Maire.

Vu l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.270 du Code Electoral modifié par l'Ordonnance n° 2003-1165 du 08 décembre 2003,

Vu la démission présentée par M. Benjamin MOREL, membre élu de la liste « Maintenant j'AGIS»,

Vu la proposition faite au suivant de la liste, soit Mme Sandra TERRILLON, pour le remplacement du siège vacant,

Vu son acceptation écrite en date du 14 octobre 2022,

Madame le Maire propose que Mme Sandra TERRILLON, membre suivant de la liste « Maintenant j'AGIS», soit nommée en remplacement de M. Benjamin MOREL.

En conséquence, Mme le Maire déclare donc installer Mme Sandra TERRILLON dans ses fonctions de Conseillère Municipale et l'invite à prendre place au sein de l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ Prend acte de l'installation de Mme Sandra TERRILLON en qualité de Conseillère Municipale.

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'cardinal', with a large, stylized initial 'A' above it.

ANNE CARDINAL  
2022.10.25 16:59:26 +0200  
Ref:20221025\_150001\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Anne CARDINAL



**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE LANGRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE LANGRES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022**

**Date de la convocation  
13 octobre 2022**

**Délibération n° 2022-84  
Nomenclature 1-2-1**

**NOMBRE DE SIEGES : 29  
MEMBRES EN EXERCICE : 29  
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 19  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 27  
VOTES : POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE – CONTRAT DE CONCESSION  
DE SERVICE PUBLIC**

Étaient présents :

Mme CARDINAL A.	Mme GAMBIER E.	Mme SARRACINO S.	Mme TERRILLON S.
M. PERROT E.	Mme LEVEQUE C.	Mme DESSAIN C.	
Mme GUERIN P.	M. JANNAUD D.	Mme BOLOPION A.	
M. FUERTES N.	M. LEVEQUE J.M.	M. FRANC J.J.	
Mme GREPINET M.	Mme GOBILLOT L.	Mme BECHEREAU M.	
M. SIMON J.	M. GUILLAUMOT T.	Mme CHATEL B.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme WANHAM N.	à	M. FUERTES N.
M. VIAIN-LALOUETTE F.	à	Mme BOLOPION A.
M. EL BOUHI A.	à	M. JANNAUD D.
Mme BARON S.	à	Mme CARDINAL A.
M. LAMBERT B.	à	M. SIMON J.
M. CARDINAL J.P.	à	Mme BECHEREAU M.
Mme DELONG S.	à	M. FRANC J.J.
M. HENRY P.	à	Mme CHATEL B.

Absent excusé :

M. VALENTIN D

Absente :

Mme MORNAND S.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT M. Nicolas FUERTES est nommé secrétaire de séance.

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 19 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Mme Anne CARDINAL, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 1411-1 et suivants ; R. 1411-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 3111-1 et R. 3111-1 et suivants, R. 3126-1 et suivants dudit code et son annexe 3,

Vu la délibération n° 2022-15 en date du 10 mars 2022 relative au choix du mode de gestion et autorisant le lancement de la procédure de concession de service public,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 15 juin 2022, aux termes duquel la Commission a arrêté la liste des candidats admis à déposer une offre,

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public en date du 29 juin 2022 aux termes duquel la Commission a formulé son avis sur les offres initiales reçues,

Vu le rapport de Mme la Présidente de la Commission de délégation de service public présentant les motifs ayant conduit à retenir l'offre ainsi que les caractéristiques principales et l'économie du contrat, transmis le 4 octobre 2022 à l'ensemble des membres du conseil municipal, soit 15 jours avant la date de la séance,

Vu le projet de contrat de délégation de service public ainsi que ses annexes,

Vu le projet de Règlement du Service de l'Eau, associé au contrat de délégation de ce service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ Approuve le présent rapport de présentation portant sur le choix de l'opérateur CEO comme attributaire de la délégation du Service Public de Distribution d'Eau Potable pour une durée de 8 ans, tel qu'annexé à la présente délibération ;

➤ Approuve les termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service et ses annexes, tels qu'annexés à la présente délibération ;

➤ Approuve les termes du règlement de service associé à ce contrat de délégation de service public, tel qu'annexé à la présente délibération ;

➤ Autorise le Maire à signer le contrat de concession du Service Public de Distribution d'Eau Potable ainsi que toutes pièces utiles à sa formalisation.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Une signature numérique en couleur, montrant le nom 'cardinal' écrit en cursive.

Anne CARDINAL

ANNE CARDINAL  
2022.10.25 16:59:32 +0200  
Ref:20221025\_150205\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE LANGRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE LANGRES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022**

**Date de la convocation  
13 octobre 2022**

**Délibération n° 2022-85  
Nomenclature 1-2-1**

**NOMBRE DE SIEGES : 29  
MEMBRES EN EXERCICE : 29  
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 19  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 27  
VOTES : POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONTRAT DE  
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**

Étaient présents :

Mme CARDINAL A.	Mme GAMBIER E.	Mme SARRACINO S.	Mme TERRILLON S.
M. PERROT E.	Mme LEVEQUE C.	Mme DESSAIN C.	
Mme GUERIN P.	M. JANNAUD D.	Mme BOLOPION A.	
M. FUERTES N.	M. LEVEQUE J.M.	M. FRANC J.J.	
Mme GREPINET M.	Mme GOBILLOT L.	Mme BECHEREAU M.	
M. SIMON J.	M. GUILLAUMOT T.	Mme CHATEL B.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme WANHAM N.	à	M. FUERTES N.
M. VIAIN-LALOUETTE F.	à	Mme BOLOPION A.
M. EL BOUHI A.	à	M. JANNAUD D.
Mme BARON S.	à	Mme CARDINAL A.
M. LAMBERT B.	à	M. SIMON J.
M. CARDINAL J.P.	à	Mme BECHEREAU M.
Mme DELONG S.	à	M. FRANC J.J.
M. HENRY P.	à	Mme CHATEL B.

Absent excusé :

M. VALENTIN D

Absente :

Mme MORNAND S.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT M. Nicolas FUERTES est nommé secrétaire de séance.

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 19 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Mme Anne CARDINAL, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 1411-1 et suivants ; R. 1411-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 3111-1 et R. 3111-1 et suivants, R. 3126-1 et suivants dudit code et son annexe 3,

Vu la délibération n° 2022-16 en date du 10 mars 2022 relative au choix du mode de gestion et autorisant le lancement de la procédure de concession de service public,

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 15 juin 2022, aux termes duquel la Commission a arrêté la liste des candidats admis à déposer une offre,

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public en date du 29 juin 2022 aux termes duquel la Commission a formulé son avis sur les offres initiales reçues,

Vu le rapport de Mme la Présidente de la Commission de délégation de service public présentant les motifs ayant conduit à retenir l'offre ainsi que les caractéristiques principales et l'économie du contrat, transmis le 4 octobre 2022 à l'ensemble des membres du conseil municipal, soit 15 jours avant la date de la séance,

Vu le projet de contrat de délégation de service public ainsi que ses annexes,

Vu le projet de Règlement du Service de l'Assainissement Collectif, associé au contrat de délégation de ce service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ Approuve le présent rapport de présentation portant sur le choix de l'opérateur CEO comme attributaire de la délégation du Service Public de l'Assainissement Collectif pour une durée de 8 ans, tel qu'annexé à la présente délibération ;

➤ Approuve les termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service et ses annexes, tels qu'annexés à la présente délibération ;

➤ Approuve les termes du règlement de service associé à ce contrat de délégation de service public, tel qu'annexé à la présente délibération ;

➤ Autorise le Maire à signer le contrat de concession du Service Public de l'Assainissement Collectif ainsi que toutes pièces utiles à sa formalisation.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,



ANNE CARDINAL  
2022.10.25 16:59:17 +0200  
Ref:20221025\_150407\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Anne CARDINAL